

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : Route de Dalving n° : 54 tronçon :

NATURE DES TRAVAUX

pose de fourreaux et chambres télécom dans le cadre du projet Fibre

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle

Sud
Service :

PERIODE PREVUE (Inférieure à 1 semaine)

Du : 22/05/2018 Au : 15/06/2018

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		30 km/h
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m		X	50-1 (suivant schéma CF 25)
B15/C18			
K10			
Feux tricolores	X		

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : SOGEA EST BTP - Rue du général Rascas BOULAY MOSELLE

Personne responsable du chantier : Thomas DOUTRES

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 01 65 92 95

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date :

Signature / cachet

Entreprise : SOGEA

Date : 11/05/2018

Signature / cachet

SOGEA EST BTP

Rue du Général de Rascas

57220 BOULAY MOSELLE

Tel. 03 87 65 88 90 - Fax 03 87 66 97 93

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

oui

Oui, avec les restrictions suivantes :

Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 18-05-2018

Signature / cachet



Pour le Maire
L'adjoint délégué

Roland KLEIN